

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

Dépôt d'une déclaration préalable relative aux travaux de

rénovation de la coursive du foyer des Saints-Anges, sis rue

REVERCHON (2.1)

Service:

Pôle opérationnel (SM)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques.

**VU** le code de l'urbanisme,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déposer une déclaration préalable dans le cadre des travaux de rénovation de la coursive du foyer des Saints-Anges, située rue Reverchon à GEX,

## DÉCIDE

**DE SIGNER** le dossier de déclaration préalable de travaux précitée.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 22 novembre 2024.

Le Maire.

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 25 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la Ville le 25 novembre 2024.